



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

## AVIS PUBLIC

### Entrée en vigueur du Règlement numéro 1294

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, le 20 mars 2023, le Règlement numéro 1294 décrétant une dépense et un emprunt de 578 000 \$ pour divers travaux de mise aux normes des équipements à l'usine d'eau potable.

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le Règlement numéro 1294 le 3 avril 2023.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1294 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce 3<sup>e</sup> jour du mois d'avril deux mille vingt-trois.

La directrice du greffe, des  
affaires juridiques et de l'urbanisme,

Karine Simard, avocate